



Mairie : 17, Grand Rue  
13122 Ventabren

Tél. : 04.42.28.80.14

Fax : 04.42.28.79.78

e-mail : [mairie@ventabren.fr](mailto:mairie@ventabren.fr)

SITE : [WWW.VENTABREN.FR](http://WWW.VENTABREN.FR)

#### PERMANENCES :

##### **M. Claude FILIPPI**

Maire de Ventabren :

Le Maire reçoit le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup>  
mardi de chaque mois de 9h à 11h  
sans rendez-vous.

##### **M. Jean-Pierre MAGGI**

Conseiller Général :

2<sup>ème</sup> mercredi du mois de 14h à 15h.

##### **M. Christian KERT**

Député des Bouches du Rhône

1<sup>er</sup> vendredi du mois de 11h à 12h30

##### **Mme Ch. OSKANIAN**

Première Adjointe au Maire

Reçoit les mardis de 9h à 12h et de 14h  
à 16h au C.C.A.S. (04 42 28 88 86)

##### **M. Bernard DANTIN**

Conseiller Municipal délégué à la

Police et à la Médiation

Reçoit les mardis et vendredis de 11h à  
12h au poste de police et sur RDV en  
soirée (04 42 28 89 97)

#### MÉDECINS :

Dr REBOUD : 04 42 28 70 90

Dr MARCHASSON : 04 42 28 81 19

Dr RINGAUD : 04 42 28 81 19

#### PHARMACIES DE GARDE

##### Avril

Dimanche 24 : La Fare – Durand et  
Faraggi

Lundi 25 : Aix-en-Provence

En cas d'urgence appelez le 3237  
(34cts/min)

ou le Commissariat de Police (Aix) :  
04 42 93 97 00

Vous pouvez consulter le site  
[www.ventabren.fr](http://www.ventabren.fr), rubrique n° urgence

#### INFIRMIÈRES

Mlle BALLAND : 04 42 28 74 45

Mme Vassila BALVERDE :

06 21 35 95 99

Mlle CHELLI Magali :

04 42 28 83 66 – 06 63 08 68 73

Mlle CHELLI Marianne :

04 42 28 79 57 – 06 60 38 83 66

Mme FARAUD Brigitte :

04 42 28 88 16 – 06 70 63 68 58

Mme LLOSA – CESARINE Martine :

04 42 28.82.24 – 06 19 17 99 20

Mme WAUTERS Chantal :

04 42 28 96 59 - 06 86 57 88 93

### PUBLICATION DES VOTES DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 05 Avril 2011 à 19h30

#### Délibération n°1 : Compte de gestion – Budget principal

Une stricte concordance est constatée entre le compte de gestion et le compte administratif, pour le budget principal 2010.

Le compte de gestion constate en résultat de clôture de l'exercice un excédent de fonctionnement de 1.256.486,07 € et un déficit en section d'investissement de 553.572,26 €.

*Pour : 22*

*Contre : 5 GARNIER-FATOU-ROUARD-VILLELM-MARCHETTI*

*Abst : 0*

#### Délibération n°2 : Compte de gestion – Service de l'eau

Une stricte concordance est constatée pour l'exercice 2010 entre le compte de gestion et le compte administratif pour le service de l'eau, à savoir :

Le compte de gestion constate pour l'exercice un résultat de clôture excédentaire pour la section d'exploitation de 671.060,35 € et un résultat de clôture en section d'investissement, également excédentaire, de 61.033,65 €.

*Pour : 22*

*Contre : 5 GARNIER-FATOU-ROUARD-VILLELM-MARCHETTI*

*Abst : 0*

#### Délibération n°3 : Compte de gestion – Service de l'assainissement

Une stricte concordance sur l'exercice 2010 est constatée entre le compte de gestion et le compte administratif pour le service assainissement, à savoir :

Le compte de gestion constate pour l'exercice un résultat de clôture excédentaire pour la section d'exploitation de 242.155,76 € et un résultat de clôture en section d'investissement, également excédentaire, de 78.681,24 €.

*Pour : 22*

*Contre : 5 GARNIER-FATOU-ROUARD-VILLELM-MARCHETTI*

*Abst : 0*

#### Délibération n°4 : Compte administratif – Budget principal

Comme il est d'usage lors du vote des comptes administratifs, Monsieur le Maire quitte la séance.

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget, au niveau des chapitres, des réalisations effectives en dépenses et en recettes.

L'exercice 2010 présente un un résultat de clôture pour l'exercice excédentaire en section de fonctionnement de 1.256.486,07 € et déficitaire en section d'investissement de 553.572,26 €.

#### En section d'investissement dépenses

Les chapitres 20, 21,23, 16, 26, 040 sont votés à la majorité :

*Pour : ..... 25*

*Contre : ..... 0*

*Abst : ..... 1 MARCHETTI*

Le chapitre 21 est voté à la majorité :

*Pour : ..... 21*

*Contre : ..... 4 ROUARD-VILLELM-GARNIER –FATOU*

*Abst : ..... 1 MARCHETTI*

Le chapitre 041 est voté à la majorité :

*Pour : ..... 21*

*Contre : ..... 0*

*Abst : ..... 5 ROUARD-VILLELM-GARNIER –FATOU -  
MARCHETTI*

**En section d'investissement recettes**

Les chapitres 13, 10, 1068, 165 sont votés à la majorité :

Pour :.....25  
Contre :.....0  
Abst :.....1 MARCHETTI

Les chapitres 16, 040, 041 sont votés à la majorité :

Pour :.....21  
Contre :.....0  
Abst :..... 5 ROUARD-VILLELM-GARNIER –FATOU, MARCHETTI

**En section de fonctionnement dépenses**

Les chapitres 012, 042 sont votés à l'unanimité:

Pour :.....26  
Contre :.....0  
Abst :..... 0

Les chapitres 011, 65 sont votés à la majorité :

Pour :.....21  
Contre :.....4 ROUARD-VILLELM-GARNIER –FATOU  
Abst :..... 1 MARCHETTI

Le chapitre 66 est voté à la majorité :

Pour :.....25  
Contre :.....0  
Abst :.....1 MARCHETTI

Le chapitre 67 est voté à la majorité :

Pour :.....21  
Contre :.....0  
Abst :.....5 ROUARD-VILLELM-GARNIER –FATOU, MARCHETTI

**En section de fonctionnement recettes**

Les chapitres 013, 70, 042 sont votés à l'unanimité :

Pour :.....26  
Contre :.....0  
Abst :..... 0

Les chapitres 74, 75, 76, 77 sont votés à la majorité :

Pour :.....25  
Contre :.....0  
Abst :.....1 MARCHETTI

Le chapitre 73 est voté à la majorité :

Pour :.....21  
Contre :.....0  
Abst :.....5 ROUARD-VILLELM-GARNIER –FATOU, MARCHETTI

**Délibération n°5 : Compte administratif – Service de l'eau**

L'exercice 2010 présente un excédent de clôture en section d'exploitation de 671.060,35 € et un excédent de clôture en section d'investissement de 61.033,65 €.

**En section d'exploitation dépenses**

Les chapitres 011, 66, 042 sont votés à la majorité :

Pour :.....25  
Contre :.....1 MARCHETTI  
Abst :.....0

**En section d'exploitation recettes**

Les chapitres 70, 75, 76, 042 sont votés à la majorité :

Pour :.....25  
Contre :.....1 MARCHETTI  
Abst :..... 0

**En section d'investissement dépenses**

Les chapitres 20, 21 sont votés à la majorité :

Pour :.....21  
Contre :.....5 ROUARD-VILLELM-GARNIER –FATOU, MARCHETTI  
Abst :..... 0

Les chapitres 16, 040 sont votés à la majorité :

Pour :.....25  
Contre :.....1 MARCHETTI  
Abst :..... 0

**En section d'investissement recettes**

Le chapitre 040 est voté à la majorité :

Pour : .....25  
Contre : ..... 1            MARCHETTI  
Abst : ..... 0

**Délibération n°6 : Compte administratif – Service de l'assainissement**

L'exercice 2010 présente un excédent de clôture en section d'exploitation de 242.155,76 € et un excédent de clôture en section d'investissement de 78.681,24 €.

**En section d'exploitation dépenses**

Les chapitres 66, 042 sont votés à la majorité :

Pour : .....25  
Contre : ..... 1            MARCHETTI  
Abst : ..... 0

**En section d'exploitation recettes**

Les chapitres 70, 042 sont votés à la majorité :

Pour : .....25  
Contre : ..... 1            MARCHETTI  
Abst : ..... 0

**En section d'investissement dépenses**

Les chapitres 16, 040 sont votés à la majorité :

Pour : .....25  
Contre : ..... 1            MARCHETTI  
Abst : ..... 0

**En section d'investissement recettes**

Le chapitre 040 est voté à la majorité :

Pour : .....25  
Contre : ..... 1            MARCHETTI  
Abst : ..... 0

**Délibération n°7 : Affectation du résultat – Budget de la Commune**

Cette affectation doit au minimum couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

**Budget de la Commune**

Résultat de clôture de la section de fonctionnement : ... .....+1.256.486,07 €

Résultat de clôture de la section d'investissement : .....-553.572,26 €

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 38.953,34 € et en recettes à 437.359,30 €, dégageant unbesoin de financement de la section d'investissement qui s'élève à 155.166,30 €.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'affecter + 155.166,30 € à la section d'investissement et de reporter 1.101.319,77 € en crédit de fonctionnement.

**Pour : 22            Contre : 0            Abst : 5 GARNIER-FATOU-ROUARD-VILLELM-MARCHETTI**

**Délibération n°8 : Affectation du résultat – Service de l'eau**

Résultat de clôture de la section de fonctionnement : .....+ 671.060,35 €

Aucun besoin de financement pour l'investissement n'est constaté au compte administratif, puisque la section se clôture pour l'exercice 2010 à + 61.033,65 €.

Il est donc proposé à l'assemblée d'inscrire l'excédent constaté en totalité et en report à la section de fonctionnement.

**Pour : 22            Contre : 0            Abst : 5 GARNIER-FATOU-ROUARD-VILLELM-MARCHETTI**

**Délibération n°9 : Affectation du résultat – Service de l'assainissement**

Résultat de clôture de la section de fonctionnement : .....+ 242.155,76 €

En l'absence de besoin de financement pour la section d'investissement qui se clôture à +78.681,24 €, il est proposé à l'assemblée d'inscrire l'excédent constaté en totalité et en report à la section de fonctionnement.

**Pour : 22            Contre : 0            Abst : 5 GARNIER-FATOU-ROUARD-VILLELM-MARCHETTI**

**Délibération n°10 : Budget primitif communal 2011**

Le budget primitif 2011 s'équilibre en recettes et en dépenses :

- pour la section de fonctionnement : .....5.755.850,03 €

- pour la section d'investissement : .....2.427.596,52 €

Le budget est soumis au vote de notre assemblée, adopté par chapitre, tel qu'il est présenté ci-joint et conformément à l'article 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**En section de fonctionnement dépenses**

Les chapitres 11, 65 sont votés à la majorité :

*Pour* : .....21

*Contre* : ..... 5 *ROUARD-VILLELM-GARNIER –FATOU, MARCHETTI*

*Abst* : .....1 *JURADO*

Les chapitres 022, 023, 042 sont votés à la majorité :

*Pour* : .....25

*Contre* : ..... 0

*Abst* : ..... 2 *JURADO-MARCHETTI*

Le chapitre 012 est voté à la majorité :

*Pour* : .....23

*Contre* : ..... 4 *ROUARD-VILLELM-GARNIER –FATOU*

*Abst* : ..... 0

Le chapitre 66 est voté à la majorité :

*Pour* : .....21

*Contre* : ..... 1 *MARCHETTI*

*Abst* : ..... 5 *JURADO- ROUARD-VILLELM-GARNIER –FATOU*

Le chapitre 67 est voté à la majorité :

*Pour* : .....25

*Contre* : ..... 1 *MARCHETTI*

*Abst* : ..... 1 *JURADO*

**En section de fonctionnement recettes**

Les chapitres 74, 75, 013, 77, 042 sont votés à la majorité :

*Pour* : .....26

*Contre* : ..... 0

*Abst* : ..... 1 *JURADO*

Le chapitre 70 est voté à la majorité :

*Pour* : .....25

*Contre* : ..... 0

*Abst* : ..... 2 *JURADO-MARCHETTI*

Le chapitre 73 est voté à la majorité :

*Pour* : .....21

*Contre* : ..... 5 *ROUARD-VILLELM-GARNIER –FATOU-MARCHETTI*

*Abst* : ..... 1 *JURADO*

**En section d'investissement dépenses**

Les chapitres 23, 040 sont votés à l'unanimité :

*Pour* : .....27

*Contre* : ..... 0

*Abst* : ..... 0

Les chapitres 20, 21 sont votés à la majorité :

*Pour* : .....23

*Contre* : ..... 0

*Abst* : ..... 4 *ROUARD-VILLELM-GARNIER –FATOU*

Le chapitre 16 est voté à la majorité :

*Pour* : .....26

*Contre* : ..... 0

*Abst* : ..... 1 *MARCHETTI*

**En section d'investissement recettes**

Les chapitres 13, 10, 1068, 024, 021, 040 sont votés à l'unanimité :

*Pour* : .....27

*Contre* : ..... 0

*Abst* : ..... 0

Le chapitre 16 est voté à la majorité :

*Pour* : .....22

*Contre* : ..... 5

*Abst* : ..... 0

*ROUARD-VILLELM-GARNIER –FATOU-MARCHETTI*

### **Délibération n°11 : Budget primitif – Service eau potable 2011**

Le budget primitif 2011 s'équilibre en recettes et en dépenses :

- pour la section d'exploitation : ..... 778.987,70 €
- pour la section d'investissement : ..... 1.460.071,35 €

Le budget est soumis au vote de notre assemblée et adopté par chapitre.

#### **En section d'exploitation dépenses**

Les chapitres 66, 67, 022, 023, 042 sont votés à la majorité :

*Pour* : .....26  
*Contre* : ..... 1      *MARCHETTI*  
*Abst* : .....0

Le chapitre 011 est voté à la majorité :

*Pour* : .....22  
*Contre* : ..... 1      *MARCHETTI*  
*Abst* : ..... 4      *ROUARD-VILLELM-GARNIER –FATOU*

#### **En section d'exploitation recettes**

Les chapitres 70, 042 sont votés à la majorité :

*Pour* : .....26  
*Contre* : ..... 1      *MARCHETTI*  
*Abst* : ..... 0

#### **En section d'investissement dépenses**

Les chapitres 20, 21, 23, 040 sont votés à l'unanimité :

*Pour* : .....27  
*Contre* : ..... 0  
*Abst* : ..... 0

Le chapitre 16 est voté à la majorité :

*Pour* : .....26  
*Contre* : ..... 0  
*Abst* : ..... 1      *MARCHETTI*

Le chapitre 020 est voté à la majorité :

*Pour* : .....22  
*Contre* : ..... 0  
*Abst* : ..... 5      *ROUARD-VILLELM-GARNIER –FATOU-MARCHETTI*

#### **En section d'investissement recettes**

Les chapitres 13, 021, 040 sont votés à l'unanimité :

*Pour* : .....27  
*Contre* : ..... 0  
*Abst* : ..... 0

Le chapitre 16 est voté à la majorité :

*Pour* : .....26  
*Contre* : ..... 0  
*Abst* : ..... 1      *MARCHETTI*

### **Délibération n°12 : Budget primitif – Service de l'assainissement 2011**

Ce budget primitif 2011 s'équilibre en recettes et en dépenses :

- pour la section d'exploitation : ..... 301.787,91 €
- pour la section d'investissement : ..... 1.007.019,15 €

Le budget est soumis au vote de notre assemblée et adopté par chapitre.

#### **En section d'exploitation dépenses**

Les chapitres 66, 67, 023, 042 sont votés à la majorité :

*Pour* : .....26  
*Contre* : ..... 0  
*Abst* : ..... 1      *MARCHETTI*

Le chapitre 011 est voté à la majorité :

*Pour* : .....22  
*Contre* : ..... 1      *MARCHETTI*  
*Abst* : ..... 4      *ROUARD-VILLELM-GARNIER –FATOU*

**En section d'exploitation recettes**

Le chapitre 70 est voté à la majorité :

Pour : .....26

Contre : ..... 1 MARCHETTI

Abst : ..... 0

Le chapitre 042 est voté à la majorité :

Pour : .....26

Contre : ..... 0

Abst : ..... 1 MARCHETTI

**En section d'investissement dépenses**

Les chapitres 20, 21, 23, 040 sont votés à l'unanimité :

Pour : .....27

Contre : ..... 0

Abst : ..... 0

Le chapitre 16 est voté à la majorité :

Pour : .....26

Contre : ..... 0

Abst : ..... 1 MARCHETTI

**En section d'investissement recettes**

Les chapitres 13, 021, 040 sont votés à l'unanimité :

Pour : .....27

Contre : ..... 0

Abst : ..... 0

Le chapitre 16 est voté à la majorité :

Pour : .....26

Contre : ..... 0

Abst : ..... 1 MARCHETTI

**Délibération n°13 : Fiscalité 2011 – Vote du taux des taxes directes locales**

Il est proposé au Conseil Municipal de majorer les taux des impôts locaux 2010 selon le tableau présenté ci-après.

En conséquence, il est proposé d'adopter les nouveaux taux des trois taxes directes détaillées ci-dessous :

<b>Impôts</b>	<b>Taux 2010</b>	<b>Taux 2011</b>	<b><u>Variation de taux</u> <b>2010/2011</b></b>	<b><u>Produit</u></b>
<b>Taxe habitation</b>	14,01%	14,22%	1,5%	1.419.867
<b>Taxe foncière bâti</b>	20,35%	20,66%	1,5%	1.229.063
<b>Taxe foncière non bâti</b>	44,83%	45,50%	1,5%	25.253
				2.674.183

**Pour : 21**

**Contre : 5 GARNIER-FATOU-ROUARD-VILLELM-MARCHETTI**

**Abst : 1 JURADO**

**Délibération n°14 : Résiliation anticipée du bail emphytéotique administratif du restaurant « Le Petit Bouchon »**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que par délibération n°66 du 18 octobre 2004, le conseil municipal a approuvé le principe de conclure un bail emphytéotique administratif pour la création d'une activité de restauration sur le plateau sur une durée de 30 ans.

Poursuivant sa volonté politique de développement et de mise en valeur des infrastructures sportives et culturelles, notamment sur le site du pôle sportif du plateau, la municipalité, dont l'objectif était de permettre aux utilisateurs de ces structures sportives, enfants, visiteurs d'évoluer autour d'équipements fonctionnels et accessibles, a souhaité prévoir une unité de restauration intégrée au pôle pour compléter l'ensemble des équipements publics.

La SARL Le Petit Bouchon exploitant depuis 6 ans le site, a souhaité mettre fin à son activité. Après avoir mis en vente le bien par l'intermédiaire d'un professionnel de l'immobilier commercial en date du 29/11/2008, la SARL a proposé à la commune la résiliation anticipée du bail emphytéotique avec reprise.

**Vu** les textes réglementaires applicables,

**Considérant** l'intérêt pour la commune d'enregistrer à l'actif de son patrimoine, 23 ans avant le terme initial, les biens lui revenant dans le cadre de cette transaction,

**Considérant** que le montant dévolu à la transaction doit être déterminé en fonction, d'une part, de la valeur foncière du bien, et d'autre part, de l'intérêt public local que revêt son acquisition pour la collectivité,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- de l'autoriser à signer l'acte de résiliation anticipée du BE en date du 06 décembre 2004 dont est titulaire la SARL le Petit Bouchon en vue de restituer à la commune, 23 ans avant le terme à bail, l'immeuble destiné à l'exploitation d'une unité de restauration, objet du bail, nécessaire à la poursuite de son opération d'intérêt général visant la mise en valeur et le développement du pôle par le biais de ce service à la population,
- de l'autoriser, de façon plus générale, à signer tous les actes résultants de la transaction proposée,
- de fixer l'indemnité de résiliation correspondant au rachat des droits réels issus du bail emphytéotique, à la charge de la commune pour un montant de 240.000€ (HT), payable en totalité à la signature de l'acte, dont 80.000 € au titre de la valeur du fonds de restauration et 160 000€ au titre de la résiliation anticipée du BE pour couvrir la valeur nette comptable des immobilisations transférées par anticipation (immeubles et biens meublés).

**Pour : 23**

**Contre : 0**

**Abst : 4 GARNIER-FATOU-ROUARD-VILLELM**

#### **Délibération n°15 : Délibération cadre – Prise en charge des dépenses « Fêtes et Cérémonies »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante, qu'en début de chaque exercice budgétaire et conformément aux indications de la Direction de la Comptabilité Publique, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la prise en charge de frais afférents aux diverses manifestations ou réceptions organisées par la municipalité et imputés sur le compte « Fêtes et Cérémonies ».

Le conseil municipal est donc sollicité pour approuver de manière plus large et plus explicite, la prise en charge des frais afférents aux diverses manifestations ou réceptions organisées par la municipalité.

Monsieur le Maire précise que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 011 (charges à caractère général), article 6232 (fêtes et cérémonies).

**Le conseil municipal décide** d'approuver cette délibération de principe et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer les documents correspondants à ces dépenses.

**UNANIMITE**

#### **Délibération n°16 : Adhésion au PEFC (Certificat Gestion Durable de la Forêt)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que plusieurs projets consommateurs de bois pour la production d'énergie sont à l'étude à l'échelle régionale et départementale. Ceux-ci peuvent créer un appel de bois conséquent, en plus de ce qui est déjà valorisé aujourd'hui.

La Communauté du Pays d'Aix et l'association des communes forestières oeuvrent pour privilégier les circuits courts et les démarches territoriales.

Les conditions d'achat de bois et la gestion durable des écosystèmes comme des paysages, doivent pour la gestion et l'évolution des forêts communales, être valorisées au travers des politiques locales.

La certification PEFC, programme de Reconnaissance des Certifications Forestières, est un système de certification forestière présent dans 33 pays, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, plus de 50% des surfaces des forêts communales sont certifiées par ce label. La certification PEFC, qui garantit la gestion pérenne des forêts, n'a donc cessé de se développer depuis 5 ans, que ce soit en France ou au niveau international.

Dans ce contexte, la Communauté du Pays d'Aix et l'Association des communes forestières, proposent aux communes du Pays d'Aix, de s'engager dans le même type de démarches.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en tant qu'adhérent aux communes forestières des Bouches-du-Rhône, l'adhésion à la PEFC est comprise dans la cotisation payée par la Communauté du Pays d'Aix.

**Le conseil municipal décide** d'adhérer au PEFC.

**UNANIMITE**

#### **Délibération n°17 : Appel à la candidature auprès de l'ARPE pour l'approbation des démarches locales en faveur d'un développement durable**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE) a choisi d'aider depuis maintenant 4 ans les collectivités de la région PACA qui se lancent dans le développement durable. L'ARPE lance chaque année avec l'appui de la Région et de la DREAL, un appel à candidature pour accompagner les collectivités qui souhaitent engager des démarches type Agenda 21.

Monsieur le Maire propose de présenter dans le cadre de cet appel à candidature, un dossier pour l'appui n°3, réservé aux communes de la Communauté du Pays d'Aix, pour une déclinaison locale de la charte de développement durable de la Communauté du Pays d'Aix. Les collectivités lauréates bénéficieront d'un appui de l'ARPE, permettant le transfert d'outils, de retour d'expériences et des conseils dans le choix des étapes, le calendrier, l'animation et les moyens à mettre en œuvre.

Cet appui propose un accompagnement ponctuel permettant aux élus et aux responsables techniques de mairie d'être sensibilisés au développement durable en réalisant un bilan des actions déjà engagées et possibles sur la commune, et en les aidant au lancement d'une action pilote.

L'intervention de l'ARPE est de 5 jours et gratuite.

Considérant l'engagement de la municipalité depuis de nombreuses années dans des actions convergentes de protection de l'environnement, de maîtrise de l'environnement et, plus largement de promotion de développement durable notamment au travers de divers projets que la collectivité a déjà concrétisés,

Considérant l'adhésion de la commune à la démarche communautaire notamment au travers de la signature de la charte de développement durable en décembre 2010.

Le conseil municipal décide de répondre à l'appel à candidature de l'ARPE pour l'appui n°3 visant la déclinaison locale de la charte de développement durable de la Communauté du Pays d'Aix, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents d'engagement au dispositif.

**UNANIMITE**

**Délibération n°18 : Signature d'une convention de participation pour le financement des travaux d'adaptation du réseau électrique quartier Collet du Bourret**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le propriétaire de la parcelle cadastrée AS n° 410 sise Collet de Bourret, souhaite diviser sa propriété en 2 lots dont un lot bâti. Le lot à bâtir issu de la division et desservi par la RD 10 nécessite une adaptation du réseau pour sa desserte en électricité.

Celui-ci, par courrier du 24 mars 2011, informe la commune qu'il accepte de verser la part du coût du réseau électrique appelée à desservir le lot à bâtir.

Afin d'encadrer les modalités administratives, techniques et financières de ces travaux d'adaptation du réseau, il est nécessaire d'établir une convention de participation financière entre la commune et le pétitionnaire.

**Considérant** que les travaux d'adaptation du réseau d'électricité permettront de desservir uniquement la parcelle AS 410,

**le conseil municipal décide** d'engager la réalisation des travaux d'adaptation du réseau électrique Quartier Collet de Bourret dont le coût total estimé s'élève à 3.548.28 € HT soit 4.243.74 € TTC, de fixer à 4.243.74€ TTC le coût des travaux mis à la charge du propriétaire de la parcelle cadastrée AS 410, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de participation pour le financement des travaux, en précisant que les crédits correspondants à l'avance des travaux ont bien été prévus au budget primitif 2011.

**UNANIMITE**

**Délibération n°19 : Convention de cession de terrain – Délibération cadre annule et remplace la délibération n°89 du 26/09/2001**

Le 22 septembre 2010, le Conseil Constitutionnel a déclaré contraires à la Constitution les dispositions du e) du 2<sup>ème</sup> de l'article L.332-6-1 du Code de l'Urbanisme relatives aux cessions gratuites de terrain. Ce texte pourrait permettre à une collectivité d'exiger du bénéficiaire d'une autorisation d'urbanisme, la cession gratuite par ce dernier, jusqu'à 10 % du terrain support de l'autorisation pour un usage public. La déclaration d'inconstitutionnalité a pris effet à compter de la publication de la décision au Journal Officiel, soit le 23 septembre 2010.

Depuis cette date, le texte censuré n'est plus applicable. En conséquence, aucune cession gratuite n'a plus été prescrite dans les autorisations délivrées depuis lors.

Cependant les dispositions suivantes restent en vigueur :

- Les articles R.123-10 3<sup>ème</sup> alinéa et L.130-2 du Code de l'Urbanisme qui évoquent d'autres cessions :
  - R.123-10-3 : cessions de terrains situés en emplacement réservé aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) pour bénéficier d'un report de coefficient d'occupation des sols,
  - L.130-2 : cessions de terrains classés en espaces boisés au PLU en échange d'un terrain à bâtir.

Ces cessions ne constituent pas des participations financières et n'ont pas été déclarées inconstitutionnelles.

Par contre ces cessions ne peuvent être associées à un permis de construire.

Le 26 septembre 2001, le Conseil Municipal autorisait, dans le cadre d'une demande de permis de construire, Monsieur le Maire à signer les conventions de cessions gratuites entre la Commune et les propriétaires de terrains pétitionnaires ainsi que les actes authentiques qui en résultaient dans le cadre d'une cession pour un usage public.

**UNANIMITE**

**Délibération n°20 : Installation d'un poste de transformation de courant électrique – Convention de servitude**

Les problèmes récurrents de fourniture de courant électrique du quartier Saint Rémy nécessitent de la part du SIE (Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Basse Vallée de l'Arc), l'installation d'un poste de transformation de courant électrique.

Le SIE propose à la Commune l'installation de ce poste en bordure d'un terrain lui appartenant cadastré BC numéro 233. Cette installation nécessite la signature d'une convention entre la Commune et le SIE pour encadrer la servitude créée à l'occasion de cette installation.

Cette servitude d'occupation et de passage porte sur une superficie de 5m<sup>2</sup>. La convention sera conclue à titre gratuit pour répondre aux besoins de ce quartier de la commune et dans l'intérêt général.

**UNANIMITE**

**Délibération n°21 : Demande de signature d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec le Conseil Général pour la réalisation de travaux d'extension et de renforcement des réseaux - Programmation 2011 - 2013**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que le Conseil Général déploie au bénéfice des communes éligibles dans le cadre des différentes aides financières, des contrats départementaux de développement et d'aménagement permettant d'encadrer un partenariat d'objectifs avec les communes intéressées.

Dans ce contexte de proposition partenariale, Monsieur le Maire, rappelant à l'assemblée délibérante la base des études de programmation engagée par la SEM pour les programmes d'extension des réseaux, expose que les budgets annexes et le budget général de la commune, proposeront sur l'exercice 2011, une première phase de travaux touchant les réseaux d'eaux pluviales, usées et d'eau potable pour des montants conséquents.

Ces programmes seront échelonnés sur plusieurs années, et la nature de ces travaux structurants entrant totalement dans les critères proposés par le contrat d'objectifs, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante, une demande de signature d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec le Conseil Général pour permettre, sur le dispositif le plus approprié, le financement de son programme de travaux, visant l'extension et le renforcement des réseaux sur les tranches annuelles 2011-2012 et 2012-2013.

Le coût des tranches annuelles de programmation a été estimé par le bureau d'ingénierie de la SEM et permet de proposer, sur la base de l'échéancier joint en annexe dans le dossier, les plans de financement pluriannuels suivants :

**Programmation 2011-2012**

Subvention du Conseil Général à 60%.....	1.341.678 € HT
Part communale à 40%.....	894.252 € HT
Total HT du coût de l'opération.....	2.235.630 € HT

**Programmation 2012-2013**

Subvention du Conseil Général à 60%.....	2.011.299 € HT
Part communale à 40%.....	1.340.866 € HT
Total HT du coût de l'opération.....	3.352.165 € HT

**Le conseil municipal décide** de solliciter l'aide du Conseil Général selon les plans de financements détaillés ci-dessus, respectivement pour la programmation 2011-2012, correspondant à un montant s'élevant à 2.235.630 € HT, et pour la programmation 2012-2013, correspondant à un montant d'opération s'élevant à 3.352.165 € HT, pour l'opération « réalisation de travaux d'extension et de renforcement des réseaux d'eaux pluviales, usées et d'eau potable ».

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces programmes en précisant que les dépenses correspondantes ont bien été prévues aux budgets primitifs (général, service de l'eau, service de l'assainissement) 2011.

*UNANIMITE*

**Délibération n°22 : Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des travaux de proximité 2011 pour la réalisation de travaux d'aménagement extérieurs à l'école maternelle**

Monsieur le Maire propose, à la demande de la directrice de l'école, du personnel enseignant et des parents d'élèves, d'apporter à l'enceinte de l'école maternelle, pour des raisons touchant à la sécurité des enfants et à leur surveillance, des améliorations fonctionnelles en permettant la réalisation des travaux suivants :

- l'installation d'un préau en bois à l'entrée de l'école, afin de mettre les parents, les enfants et les instituteurs à l'abri des intempéries ou du plein soleil en été.
- La suppression de l'ilot en béton situé au milieu de la cour posant des problèmes de surveillance des enfants en cachant une partie de la cour.
- La remise en état du revêtement du sol de la cour de récréation, actuellement dégradé et générant des chutes à répétition.

Subvention du Conseil Général à 80%.....	58.060 €
Part communale à 20%.....	14.515 €
Total HT de l'opération.....	72.575 €

**« Réalisation de travaux d'aménagement extérieurs à l'école maternelle »**

- de l'autoriser à signer tous les documents se rapportant à cette opération, en précisant que la dépense correspondante a bien été prévue au budget primitif 2011.

*UNANIMITE*

**Délibération n°23 : Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des travaux de proximité 2011 – Programme de réhabilitation d'aménagement et d'équipement de la voirie communale**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter trois dossiers distincts pour le programme 2011 portant réhabilitation, aménagement et équipement de la voirie communale. Ces dossiers entrent dans les critères du dispositif et permettent pour chacun de rester dans l'enveloppe plafonnée de 75.000 € HT.

Il concerne les trois projets suivants :

Dossier numéro 1 : Opération de réalisation de la placette des Bonfils. Ce projet consiste en l'aménagement paysagé de la placette située en bas du village intégrant le parement en pierre de l'abri bus pour un montant prévisionnel HT de 66.130 €, avec l'intervention d'un architecte.

Dossier numéro 2 : Opération de réfection et d'aménagement de voirie : Parking de la poste, trottoir du Berry, Chemin des Bosques.

Ce projet consiste à réaliser un enrobé sur le parking de la poste, une réfection du chemin des Bosques et l'aménagement du trottoir rue du Berry pour un montant prévisionnel HT de 73.526 €.

Dossier numéro 3 : Opération d'aménagement et d'équipement de voirie : Coussins berlinois aux Nouradons, chemin de la Pinède, aménagement sécuritaire autour de la borne rétractable à l'entrée de ville, terrassement pour la mise en place de deux containers semi ou enterrés. Le projet propose la pose de coussins berlinois pour la mise en sécurité du chemin des Nouradons, la réalisation d'un enrobé sur le chemin de la pinède, l'installation de barrière en ferronnerie pour protéger la borne rétractable qui délimite l'accès Place du Marché à l'entrée de ville et la réalisation des emplacements terrassés en vue de l'installation de deux containers semi ou enterrés, chemin des Marseillais et Avenue Victor Hugo pour un montant prévisionnel HT de 74.371 €.

Il est alors proposé les trois plans de financement suivants correspondant respectivement aux trois projets présentés ci-dessus.

**Dossier numéro 1** :

Le coût de l'opération étant estimé à 66.130 € HT, incluant la mission de l'architecte paysager, il est proposé le plan de financement suivant

Subvention du Conseil Général à 80%.....	52.904 €
Part communale à 20%.....	13.226 €
Total HT de l'opération.....	66.130 €

**Dossier numéro 2** :

Le coût de l'opération étant estimé à 73.526 € HT, il est proposé le plan de financement suivant

Subvention du Conseil Général à 80%.....	58.821 €
Part communale à 20%.....	14.705 €
Total HT de l'opération.....	73.526 €

**Dossier numéro 3** :

Le coût de l'opération étant estimé à 74.371 € HT, il est proposé le plan de financement suivant

Subvention du Conseil Général à 80%.....	59.497 €
Part communale à 20%.....	14.874 €
Total HT de l'opération.....	74.371 €

**Le conseil municipal décide** de solliciter l'aide du Conseil Général pour le programme 2011 **de réhabilitation, d'aménagement et d'équipement de la voirie communale** aux travers des trois dossiers présentés ci-dessus et en annexe et selon les plans de financement correspondant pour les montants respectifs de 66.130 € HT, 73.526 € HT et 74.371 € HT au titre des travaux de proximité 2011 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces opérations en précisant que les dépenses correspondantes ont bien été prévues au budget primitif 2011.

**UNANIMITE**

**Délibération n°24 : Fonds de concours globalisés 2011 auprès de la Communauté du Pays d'Aix pour le fonctionnement des équipements communaux et supra communaux**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que depuis 2010, la Communauté du Pays d'Aix a clarifié et normé le fonctionnement des différentes aides communautaires en proposant pour chaque type de dépenses, divers dispositifs relayés par un appui technique et traités par le service du guichet unique.

- Un dossier est donc proposé pour les équipements communaux comprenant notamment les structures municipales de la salle sportive Reine Jeanne, de l'école de musique.

- Un dossier est donc proposé pour les équipements supra communaux qui impliquent une fréquentation par des usagers autres que ceux de la commune, supérieure à 30%. Ces équipements comprennent la salle culturelle Sainte Victoire, l'office du tourisme, la bibliothèque, la salle culturelle Jean Bourde, la salle sportive Roquefavour.

Au regard de ce qui précède et compte tenu des résultats du compte administratif 2010, le conseil municipal décide d'approuver les demandes de fonds de concours globalisés pour :

- le fonctionnement des équipements communaux au taux maximal en se basant sur un montant cumulé de charges nettes de 153.671,12 €.
- Le fonctionnement des équipements supra communaux au taux maximal en se basant sur un montant cumulé de charges nettes de 335.698,11 €.

**UNANIMITE**

## **Délibération n°25 : Motion relative au permis d'exploitation gazière de Gardanne délivré à EUROPEAN GAS LIMITED**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, par arrêté ministériel en date du 9 avril 2010, il a été autorisé la prolongation du permis exclusif de recherche des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit permis de gaz de Gardanne aux sociétés Heritage Petroleum et European Gas Limited conjointes et solidaires. Il précise que cette démarche a été réalisée sans concertation avec les élus locaux ni débat public avec la population. Au titre du principe de précaution, il propose d'adopter une motion visant à interrompre cette action, dans l'attente de garantie pour la sécurité et la santé des personnes.

### **Considérant d'une part,**

- 1. Les risques liés à la mise en œuvre du « permis de gaz à Gardanne », qui autorise la société European Gaz Limited à poursuivre pour une durée de 3 ans des recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux sur un périmètre de 365 km<sup>2</sup>, allant d'Aix en Provence à Gréasque, de Septèmes les Vallons à Fuveau,
- 2. La position prise par un grand nombre de parlementaires (députés et sénateurs) de tout horizon politique au travers d'une « motion parlementaire contre l'exploitation du gaz de schiste »,
- 3. La nécessaire transition énergétique vers les énergies non fossiles renouvelables avec le souci de réduire nos besoins énergétiques,

### **Considérant d'autre part,**

- que les méthodes d'exploitation de ces gisements peuvent faire courir des risques aux populations ainsi qu'à l'environnement,
- que ce permis a été attribué sans qu'une information et concertation des élus et des citoyens n'aient été effectuées,

### **Constatant :**

- que ces autorisations ont été attribuées avec la plus grande discrétion puisque les citoyens et les élus des territoires concernés en ont pris connaissance par hasard, sans aucune information préalable quant à l'intérêt économique de ces opérations et surtout quant aux risques qu'elles pourraient faire courir aux populations et à l'environnement ;

Au regard de ce qui précède et solidaire des assemblées délibérantes de la Communauté du Pays d'Aix et d'autres communes du Pays d'Aix, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

- prendre acte de la décision prise le 4 février 2011 par Madame la Ministre du Développement Durable de suspendre temporairement les forages de prospection du gaz de schiste sur le territoire français, pour pouvoir mener à bien des études sur les conséquences sur l'environnement de l'exploitation de ces gisements,
- demander à Madame la Ministre de suspendre dans les mêmes conditions, le permis de prospection pour les gaz de houille du bassin de Gardanne, dont le procédé est similaire à celui du gaz de schiste mais non concerné par la suspension, objet de la décision de Madame la Ministre,
- demander au regard du principe de précaution, la suspension des délivrances de tous les permis de recherche ou d'exploitation sur le territoire de la commune, sans l'ouverture préalable d'un débat public avec mise à disposition de toutes les informations connues par les organismes publics (DREAL, BRGM...).
- dire que par voie épistolaire, il informera de sa position Madame la Ministre du développement durable et Monsieur le Député de sa circonscription.

En conclusion, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette motion et de l'approuver selon les termes énoncés ci-dessus.

***UNANIMITE***

## **TREMPIN'ROCK**

Le premier Tremplin'Rock de Ventabren se tiendra les 27 et 28 Mai, Salle Sainte Victoire.

Les inscriptions sont enregistrées jusqu'au **30 avril 2011** ; documents à télécharger sur le site de l'OMC : [www.omc-ventabren.fr](http://www.omc-ventabren.fr).

Les parrains de cette animation, les groupes Palorama le 27 mai (prestation à 21H), et le 28 mai, Fredo DL (prestation à 21h) et Bab (prestation à 22h) soutiendront et conseilleront les jeunes « candidats-rockeurs ».

Le public est attendu nombreux.

## Association Sportive de Ventabren

L'ASV tiendra son assemblée générale le Vendredi 20 Mai à 19h dans le Hall de la Salle Reine Jeanne.

Ses adhérents (ou parents d'adhérents pour les moins de 16 ans) sont chaleureusement invités à y participer. Membres du bureau et Responsables de sections seront heureux de vous y accueillir pour un moment d'échange important pour le Club.

Stages MultiSports ASV Vacances de Pâques :

**Du 18 au 22 Avril :** Stage Athlétisme, Baseball et Tchouk sur toute la journée \*, avec la participation du Centre de Loisirs le matin.

**Du 26 au 29 Avril :** Stage de Glisse Urbaine : Roller/Skate/Street Surf

**NB :** le skate park du plateau de Ventabren étant utilisé pour ces activités, il ne sera pas en libre accès pendant cette période.

*\*: inscriptions possibles sur les demi-journées.*

Inscrivez-vous vite ... le nombre de places est limité pour ces 2 stages !

Renseignements : 06 33 86 84 01

Courriel : [multisports@asv-ventabren.com](mailto:multisports@asv-ventabren.com)

Site internet : [www.asv-ventabren.com](http://www.asv-ventabren.com)

## La Roquefavour, course pédestre du 29 mai 2011

Organisée par Courir en Provence, La Roquefavour, incontournable course pédestre du Challenge du pays d'Aix, change de parcours pour sa 14<sup>ème</sup> édition ! Plus aérien, en collines, le parcours offre de superbes vues à 360° sur les principaux massifs de la région : Mont Ventoux, Alpilles, Chaîne de l'Etoile, Sainte-Victoire, Grand Luberon, etc...

Autre innovation : les coureurs traverseront le village pour découvrir ses petites ruelles, sa place principale, ses superbes maisons de pierre ou colorées...

D'une longueur de 12,5 kms dont les deux tiers sur sentiers et larges chemins, la course est à la portée du plus grand nombre.

De nombreux prix sont prévus et chaque participant recevra une bouteille de vin. De plus, un superbe buffet sera offert aux coureurs à l'arrivée.

Venez nombreux pour participer ou encourager les coureurs !

Inscriptions à l'avance (10 €) sur [www.kms.fr](http://www.kms.fr) et au 08.92.68.33.13 Ou sur place (12€) à partir de 7h à la salle Reine Jeanne.

**Départ à 9h.**

## ETUDE D'OPPORTUNITE SUR UN COMPLEMENT DE L'ECHANGEUR AUTOROUTIER DE COUDOUX

Une étude d'opportunité va être lancée par les Autoroutes du Sud de la France sur un complément de l'échangeur autoroutier de Coudoux. Les collectivités concernées ont été sollicitées pour y participer financièrement.

En effet, des accès vers le Nord et vers Marseille seraient particulièrement appréciés par les résidents d'Eguilles, Ventabren, Lambesc, Rognes et Saint-Cannat.

Plus généralement, il apparaît que ce complément d'échangeur situé à la charnière Est de la Communauté du Pays d'Aix avec le Nord de l'Etang de Berre contribuerait à une meilleure diffusion du trafic dans ce secteur tout en délestant de façon significative les voiries de desserte locale, améliorant de ce fait la sécurité et la tranquillité des riverains.

Le montant de cette étude a été évalué à 150 000 €HT, l'A.S.F. participant à 40% du montant prévisionnel et les collectivités à 60%. La Communauté du Pays a déclaré cette étude d'intérêt communautaire et de ce fait se substituera à la commune de Coudoux pour la convention de financement.

Le Conseil Général, sollicité pour 50% de la part des collectivités, a donné un avis de principe favorable.

## **EMPLOI DU FEU :**

L'emploi du feu est réglementé tout au long de l'année sur la commune de Ventabren selon les dispositions suivantes (arrêté préfectoral 389 et arrêté municipal 90R) :

- Du 1/10 au 31/05 : autorisé du lever du jour à 12h et lorsque le vent est inférieur à 30 km/h.
- Du 1/06 au 30/09 : interdit (aucune dérogation).

## **Stérilisation des chats errants**

La commune de Ventabren en partenariat avec la Société Protectrice des Animaux va procéder, en divers quartiers de la commune, à une campagne de stérilisation des chats errants.

Cette action se déroulera de la façon suivante :

- Mise en place de cages par le service communal de capture des animaux errants (SPACL),
- Transfert par ce même service des animaux capturés vers la SPA de Marseille,
- Soins, vaccination, stérilisation, pose de puce d'identification des animaux par la SPA de Marseille,
- Réintroduction des animaux traités sur les lieux de leur capture selon le processus mis en place par la SPA.

Il est à noter que les animaux traités seront munis chacun d'une puce d'identification mentionnant la SPA de Marseille comme propriétaire de ces animaux. En cas de maltraitance de ces chats, cette association se portera partie civile devant les tribunaux compétents.

## **Enquête INSEE**

Enquête "Emploi en continu" 2ème trimestre 2011 du 4 avril au 6 août 2011.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage, ne travaillent pas ou sont retraitées.

### **Les conditions de travail des émissaires de l'INSEE :**

Les personnes sollicitées sont tirées au sort et recevront un courrier leur indiquant **l'objet de l'enquête et le nom de l'émissaire de l'Insee** chargé de se rendre à leur domicile.

Il est demandé aux Ventabrennais concernés, de réserver le meilleur accueil aux enquêteurs de l'Insee qui, sur demande, doivent pouvoir justifier du caractère officiel de leur démarche en présentant une carte d'identité.



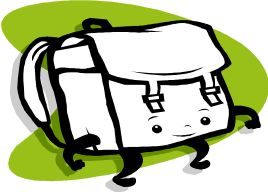
**Le Service Péri-scolaire vous informe des changements apportés par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône concernant le transport scolaire, les principaux élèves concernés étant ceux du Collège de Velaux :**

1. les inscriptions démarreront plus tôt que les années précédentes : **à partir du mercredi 1<sup>er</sup> juin 2011** auprès du Service Péri-scolaire de la Mairie
2. les tarifs aussi changent, incitation tarifaire afin qu'un maximum d'enfant soit équipé d'une carte définitive au jour de la rentrée.

<b>Frais d'inscription</b> : par chèque à l'ordre du Trésor Public	
10€/an	Pour tout dossier (car + SNCF + VP) boursier ou non du 1/06/11 au 31/07/11
30€/an	Pour tout dossier (car + SNCF + VP) boursier ou non du 1/08/11 au 30/09/11
50€/an	Pour tout dossier (car + SNCF + VP) boursier ou non du 1/10/11 au 31/12/11
40€/mois	A partir du 1/01/12 : achats des titres de transport dans les points de ventes (gamme tarifaire -26 ans) sauf en cas de déménagement et/ou de changement d'établissement scolaire (joindre les justificatifs)
10€/an	Inscription tardive suite à un déménagement ou un changement d'établissement scolaire (justificatif à fournir)

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION :		
Autocar	Train sauf TGV	Indemnité kilométrique ou TGV
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation de pré-inscription, ou bulletin du 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> trimestre selon la date d'inscription</li> <li>- 1 photo</li> <li>- Confirmation RTM et/ou L240 (attestation de bourse à remettre au plus tard le 12/01/12) concerne les élèves empruntant le Réseau Transport Marseillais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- feuille ASR ou AIS – SNCF</li> <li>- 2 photos</li> <li>- Attestation de pré-inscription, ou bulletin du 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> trimestre selon la date d'inscription ou visa sur la fiche d'inscription (document provisoire)</li> <li>- Certificat de scolarité à fournir <u>obligatoirement</u> avant le 30/09/11</li> <li>- Confirmation RTM (attestation de bourse à remettre au plus tard le 12/01/12)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation de pré-inscription, ou bulletin du 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> trimestre selon la date d'inscription ou visa sur la fiche d'inscription (document provisoire)</li> <li>- Certificat de scolarité à fournir <u>obligatoirement</u> avant le 30/09/11</li> <li>- R.I.B. ou R.I.P.</li> </ul>

**Le Service péri-scolaire vous accueillera :  
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sera fermé du 1/08/11 au 21/08/11.**



## INSCRIPTIONS SCOLAIRES – RENTREE 2011/2012

Toute personne désirant inscrire un enfant à l'école maternelle ou à l'école élémentaire doit obligatoirement suivre les 2 étapes suivantes :

### **1ERE ETAPE : Inscription au CENTRE DE LOISIRS**

**Lundi 2 mai et mardi 3 mai 2011** ⇒ de 8 h 00 à 18 h 00

**Mercredi 4 mai 2011** ⇒ de 7 h 30 à 18 h 30

Se munir des pièces suivantes :

- Le livret de famille
- Une preuve récente du domicile (ou un certificat d'hébergement)
- Le carnet de vaccinations (D.T.P. obligatoire et à jour)
- certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école
- Le jugement précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant (en cas de divorce ou de séparation)

#### **Attention !**

**Les enfants fréquentant déjà l'école maternelle ou élémentaire finissent leur scolarité à l'école maternelle ou élémentaire sans réinscription.**

**Inscription obligatoire pour**

Les enfants fréquentant la grande section de l'école maternelle et entrant en C.P.

### **2EME ETAPE : Admission auprès des Directrices d'école**

vous munir du :

- certificat d'inscription délivré par les Services Municipaux lors de l'étape 1
- certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école
- livret de famille
- carnet de santé

En + pour la maternelle :

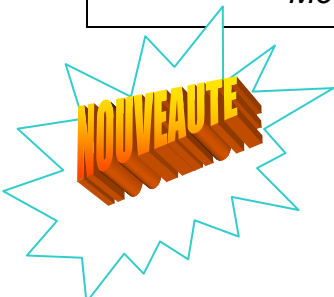
- numéro de sécurité sociale

Mme LALLEMAND, Directrice de l'Ecole Maternelle,  
recevra les parents sur rendez-vous les jours suivants :  
Les 2,9,10,16,17,23,24,30 et 31 mai 2011

Merci de prendre rendez-vous en téléphonant au : 04 42 28 95 77  
le lundi après-midi, le mardi matin,  
le jeudi et vendredi après-midi après 16h30

Mme AUBERT, Directrice de l'Ecole Elémentaire, recevra les parents  
sur rendez-vous du lundi 2 mai au vendredi 13 mai  
sans rendez-vous le lundi 16 et le jeudi 19 mai de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Merci de prendre rendez-vous en téléphonant au : 04.42.28.70.43



Afin de vous éviter un déplacement en mairie, souvent long en période estivale, vous pourrez procéder à l'inscription Péricolaire (cantine + garderie) de tous vos enfants en même temps que l'inscription scolaire (étape 1). Pour cela **prévoir impérativement** : un justificatif professionnel récent pour les 2 parents + 1 RIB.